



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Ville de Bouqueval

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°32/2023**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni le 27 septembre 2023
Sous la présidence de M. Francis MALLARD,
Maire



Transmise à la Sous-préfecture

de Sarcelles le :

Publié le :

Membres en exercice : 11

Membres présents : 8

Votants : 10

REVISION DES TARIFS DU PERISCOLAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Bouqueval, salle du Conseil Municipal à Bouqueval.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Date d'affichage : 15 septembre 2023

Présents : M. Francis MALLARD, Mme Magalie FIAES, Mme Cécile CALAS, M. Noël HEDIN, Mme Elisabeth GRAUX, M. Sylvain LIMOSSIÈRE, M. Lorenzo QUINTIERI, M. Jean-Michel VERBEKE.

Absents excusés : M. Anthony CHRETIEN, M. Patrick COURTOIS, Mme Marie-Claude CALAS.

Procuration : - de M. Patrick COURTOIS à Mme Magalie FIAES,
- de Mme Marie-Claude CALAS à Mme Cécile CALAS.

Secrétaire de séance : Mme Cécile CALAS.

Vu le courrier en date du 31 août 2023 de la Société SAGERE SAS, relative à la révision des prix unitaires des prestations à compter du 1^{er} septembre 2023,
Considérant l'augmentation des prestations énergétiques,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs du périscolaire comme suit :

	TARIFS 2023/2024	
	FORFAIT 1 H	FORFAIT AU DELA DU FORFAIT 30 MIN
Accueil du matin	2 €	0,50 €
Accueil du soir (goûter inclus)	3 €	0,50 €
Cantine enfant + pause méridienne	5,65 €	-
Cantine adulte	5,65 €	-

Dit que la révision des tarifs appliqués par la commune aux parents d'élèves et aux adultes sera rendue effective à compter du 1^{er} novembre 2023.

Fait et délibéré en séance,
les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Francis MALLARD